Zeitschrift: Monuments vaudois. Hors-série
Herausgeber: Association Edimento - pour le patrimoine
Band: 1 (2013)

Artikel: La gestion partagée de la cathédrale de Strasbourg
Autor: Salmon, Éric / Caillault, Pierre-Yves
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1053499

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La gestion partagée de la cathédrale de Strasbourg

Éric Salmon & Pierre-Yves Caillault

La gestion partagée de la cathédrale de Strasbourg entre l'État (propriétaire, représenté par la Direction régionale des affaires culturelles – DRAC) et la Ville de Strasbourg (représentée par la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame, organisation laïque) est un cas unique en France. Cette situation est liée à l'histoire de la ville de Strasbourg.

La Fondation de l'Œuvre Notre-Dame a été créée aux alentours de 1220 par le Chapitre de la cathédrale, pour gérer les nombreux dons et legs faits par des particuliers, destinés à la construction de la cathédrale. En 1262, un conflit éclate entre l'évêque de Strasbourg, Walter de Geroldseck, et les bourgeois et artisans de la ville. C'est la première fois, au nord des Alpes, qu'une armée féodale est battue par une milice d'artisans et de bourgeois. C'est la fin de la domination épiscopale sur la ville de Strasbourg, qui devient ainsi une ville libre, une république urbaine dotée d'institutions démocratiques. La recomposition politique qui se produit alors est le socle de toute son histoire. Jamais l'indépendance de la cité ne sera remise en cause, jusqu'à Louis XIV. En 1263, le Haut Chapitre retire à l'évêque l'exclusivité de l'administration des finances relatives à la construction de la cathédrale et confie cette charge à la Fondation. Puis, en 1290, le premier magistrat de la ville, le maire de Strasbourg, devient l'administrateur de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame, ce qui est encore le cas aujourd'hui.

La Maison de l'Œuvre Notre-Dame, plus précisément son aile gothique, a été construite en 1347. Une aile Renaissance comportant la salle de réunion des maîtres d'œuvre et tailleurs de pierre qui s'y retrouvaient pour organiser le chantier de la cathédrale est venue s'ajouter en 1578. Le bâtiment abrite encore aujourd'hui l'administration de la Fondation. Depuis 1931 une grande partie des locaux est occupée par un musée dédié à la cathédrale et à l'art médiéval en Alsace.

La flèche de la cathédrale sera achevée en 1439. Devenue très puissante, la loge de Strasbourg obtient le titre de « Loge suprême du Saint-Empire-Romain-Germanique » en 1459, lors du rassemblement des maîtres des loges allemandes de Ratisbonne. Le rayonnement et l'autorité de la loge de Strasbourg étaient reconnus.

En 1515 est construite la chapelle Saint-Martin (aujourd'hui Saint-Laurent) par le maître d'œuvre Hans Hammer ; en 1542 aura lieu la reconstruction des voûtes de la chapelle Sainte-Catherine. En 1681, la ville de Strasbourg est rattachée à la France par Louis XIV. La cathédrale, transformée en église protestante sous la Réforme, est rendue au culte catholique.

En 1789, la déclaration des droits de l'homme et du citoyen affirme :

> Art. 1 : Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Une des conséquences de la Révolution française sera l'abolition des corporations, organisations médiévales de la société, par la loi Le Chapelier promulguée en 1791. La cathédrale devient propriété de l'État français et est transformée en « temple de la raison ». Les biens de la Fondation sont alors confisqués par l'État pendant une dizaine d'années et lui seront restitués suite à la réclamation du maire de Strasbourg. En effet, la Fondation ne dépend ni du clergé, ni d'une corporation, mais fonctionne sous l'autorité municipale. Un arrêté consulaire signé de Napoléon Bonaparte, datant du 25 novembre 1803, confirme son statut de fondation. Son article 1 stipule :

> Les biens et revenus de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame ou de la Fabrique de la cathédrale de Strasbourg, continueront à être spécialement affectés à l'entretien et la conservation de cet édifice.

Durant le XIX^e^ et le XX^e^ siècle, l'Œuvre Notre-Dame continue à faire des travaux d'entretien, notamment la reprise en sous-œuvre du pilier nord de la tour par l'architecte Knauth de 1911 à 1926. Ce pilier s'était affaissé de quelques centimètres et menaçait la stabilité de l'édifice. Après 1918, date à laquelle l'Alsace et la Moselle ont été réintégrées à la France, le service des Monuments Historiques (aujourd'hui DRAC) assure la maîtrise d'ouvrage de la cathédrale. Malgré les changements de nationalité, de religion, la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame a existé sans interruption et a toujours travaillé sur la cathédrale. Tous les architectes de l'Œuvre Notre-Dame sont identifiés depuis 1200 à aujourd'hui (voir page 109).

La cathédrale de Strasbourg est un chantier continu du fait de ses dimensions (111 mètres de long, 80 mètres de large et 142 mètres de haut), de la construction de multiples chapelles à travers les siècles, de son entretien suite aux incendies (par exemple lors de l'incendie de la toiture du chœur en 1568 ou celui de la nef en 1759) et autres dégâts de guerre (par exemple, en août 1944, une bombe américaine a endommagé la tour de croisée).

Les relations entre l'État et la Fondation ont été longtemps fluctuantes. Les travaux pris en charge par l'État et par la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame étaient conduits par deux architectes, un pour le compte de l'État et un pour la Fondation. En 1999, une convention-cadre instaurant une maîtrise d'œuvre unique sur la cathédrale est établie entre l'État et l'Œuvre Notre-Dame. Elle précise leur collaboration pour l'entretien et la restauration de la cathédrale. À partir de là, un seul architecte est désigné d'un commun accord entre les deux partenaires. Les projets de travaux sont validés par la Direction régionale des affaires culturelles, sous l'autorité de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques et Architecte de l'Œuvre Notre-Dame. Ils

1 *Cathédrale de Strasbourg (Photo Fondation de l'Œuvre Notre-Dame).*

font l'objet de programmes pluriannuels financés par les deux institutions. La Fondation de l'Œuvre Notre-Dame est maître d'ouvrage délégué et « assumera l'intégralité du financement des opérations de travaux pour la maîtrise d'ouvrage desquels elle aura reçu mandat de l'État, qu'il s'agisse d'entretien ou de restauration. Cette prise en charge est constitutive d'un don en nature de la Fondation à l'État ». La Fondation fonctionne en grande partie grâce aux revenus de son patrimoine. En effet, elle possède des propriétés dans 129 communes en Alsace, des forêts qui fournissaient le bois de construction pour le chantier de la cathédrale dès le XIII^e^ siècle, des terres agricoles et des vignes, ou encore des maisons et immeubles. Si le montant des travaux dépasse les ressources propres de la Fondation, la Ville de Strasbourg verse une subvention lui permettant d'atteindre l'équilibre de son budget.

Aujourd'hui l'Œuvre Notre-Dame ne possède plus de carrières. Elle n'est plus dans une logique de construction, mais de restauration. Il s'agit de veiller au respect du matériau à remplacer, sa composition, sa couleur, ce qui nous

LISTE DES ARCHITECTES DE LA FONDATION DE L'ŒUVRE NOTRE-DAME

depuis le XIII[e] siècle (Fondation de l'Œuvre Notre-Dame)

Vers 1200	Hermanus Auriga (?)
Vers 1250-1276	Rudolphus (?)
1277/84-1318	Erwin de Steinbach **(a)**
1318-1339	Johannes Erwin
1341-1371	Johannes Gerlach
1372-1382	Konrad (ou Cuntze)
1383-1388	Michel Parler de Fribourg
1397-1399	Klaus de Lohre
1399-1419	Ulrich de Ensingen **(b)**
1419-1449	Johann Hültz de Cologne **(c)**
1450	Matthäus de Ensingen
1452-1472	Jost Dotzinger de Worms **(d)**
1472-1480	Konrad Vogt, par interim
1480-1485	Konrad Vogt
1486-1490	Hans Meiger (ou Meyer) nommé Hammer
1491-1493	Conrad Sifer
1493-1495	Lorentz de Vendenheim, par interim
1495-1509	Jakob de Landshut
1510-1519	Hans Hammer **(e)**
1520-1551	Bernard Nonnenmacher de Heidelberg
1552-1556	Hieronymus Fürkorn
1556-1564	Marx Schan
1565-1608	Hans Thoman Uhlberger **(f)**
1608-1610	Hans Karl Uhlberger
1611-1620	Konrad Vogt
1621	Hans-Jacob Winter
1622-1643	Hans Heckler
1654-1682	Hans Georg Heckler
1683-1702	Josef Lautenschlager
1713-1760	Johann Michael Erlacher
1760-1763	Johann Wagner
1764-1785	Johann Lorentz Götz
1785-1811	Antoine Klotz
1811-1823	Jean-Nicolas Villot, architecte de la Ville, par interim
1823-1835	François-Xavier Spindler
1835-1837	Auguste Fréderic Félix Fries, architecte de la Ville, par interim
1837-1880	Gustave Klotz **(g)**
1880-1889	Hermann Petiti, par interim
1889	August Hartel
1890-1894	Franz Schmitz
1894-1897	Johann Karl Ott, architecte de la ville, (1895) Ludwig Arntz, par interim
1897-1903	Ludwig Arntz
1902-1905	Johann Knauth, par interim
1905-1920	Johann Knauth **(h)**
1921-1922	Charles Auguste Pierre, par interim
1922-1927	Clément Dauchy
1927-1929	Charles Auguste Pierre, par interim
1929-1941	Charles Auguste Pierre
1941-1971	Anselme Schimpf (depuis 1939 architecte-adjoint)
1971-1999	Jean-Richard Haeusser
1999-2012	Christiane Schmucklé-Mollard
depuis 2012	Pierre-Yves Caillault

a

b

c

d

e

f

g

h

oblige à nous fournir dans différentes carrières du nord de l'Alsace ainsi qu'en Allemagne.

Malgré tout, la Fondation utilise toujours le savoir-faire et les méthodes traditionnelles du travail de la pierre. L'appareilleur respecte scrupuleusement l'appareil et les mesures des pièces à remplacer. Les tailleurs de pierre travaillent toujours à la main, avec les outils utilisés à l'époque sur les pièces à remplacer. Les sculpteurs se réfèrent toujours aux modèles les plus anciens de notre gypsothèque. La Fondation possède en effet un dépôt lapidaire avec plus de 1000 pièces déposées de la cathédrale et une collection de plâtres de plus de 5000 pièces. Les maçons et tailleurs de pierre prennent un soin particulier à poser les pierres nécessitant parfois plus de 1000 heures de travail.

La Fondation a accumulé tout au long de son existence un fonds documentaire très important, avec plus de 6000 livres, conservés dans sa bibliothèque et autant de plans, plus de 10 000 photos et 7000 plaques de verre.

Au-delà des travaux sur la cathédrale, la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame a pour mission de transmettre ses savoirs hérités à travers les siècles, d'informer le grand public et les scolaires sur l'histoire de la cathédrale (des visites des ateliers sont organisées deux fois par semaine, sur demande), de mettre à jour l'inventaire de son fonds documentaire (travaux en cours : numérisation des plans), de former et d'organiser des échanges sur les techniques de conservation des grès, afin d'être toujours à la pointe et au fait des évolutions des métiers.

Mme Schmucklé-Mollard, Architecte en Chef des Monuments Historiques, Architecte de l'Œuvre Notre-Dame depuis 1999 (suite à la convention-cadre) a veillé à développer les techniques de conservation de la pierre, afin de conserver au maximum les éléments d'origine. Pendant ces treize années passées à la Fondation, elle aura eu à cœur de restaurer la galerie de Goetz sud, la flèche, la haute tour, les contreforts et travées nord, la galerie romane de la tour de croisée, le mur ouest du transept sud, la chapelle Sainte-Catherine, et les verrières du bas-côté sud, travaux réalisés conjointement entre l'État et l'Œuvre Notre-Dame.

Éric Salmon

Le caractère spécifique de la cathédrale de Strasbourg est lié à l'existence de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame, créée au XIII^{e} siècle pour gérer le financement mais aussi le chantier de la construction du monument gothique. Alors que la Révolution abolit les corporations et que la cathédrale est devenue propriété de l'État français, la Fondation est depuis le début du XIX^{e} siècle confirmée dans son rôle : entretenir et conserver la cathédrale. La tradition veut d'autre part que la Fabrique joue un rôle important dans l'animation et donc dans un certain nombre d'aménagements liés au fonctionnement de l'édifice comme lieu de culte mais aussi comme lieu touristique.

La cathédrale appartient à l'État, qui en est le propriétaire, et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame a vocation exclusive de l'entretenir et d'y réaliser des travaux de restauration. Cette situation particulière impose une gestion partagée. Depuis la création du service des Monuments Historiques (au début du XX^{e} siècle), les travaux de restauration sont confiés à des architectes spécialisés. Les Architectes en Chef des Monuments Historiques sont recrutés sur concours ; ils sont en charge des monuments appartenant à l'État. La cathédrale de Strasbourg est à ce titre confiée à un ACMH ; depuis sa création, la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame a également un Architecte. Pour éviter les débats inutiles et contre-productifs, il a été décidé d'harmoniser ces deux fonctions par la nomination d'un architecte commun. La convention-cadre signée en 1999 par le Ministre de la Culture et par le maire de Strasbourg a permis de mieux organiser les travaux sur l'édifice.

Le Code du Patrimoine différencie les travaux de maintenance, les travaux d'entretien et les travaux de restauration. Les travaux de maintenance et d'entretien font l'objet d'un travail de synthèse rassemblé dans le « carnet d'entretien » établi de façon concertée entre les services de la Conservation Régionale d'Alsace et l'Architecte des Bâtiments de France (l'État) et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame (OND), sous le contrôle de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, Architecte de la Fondation.

Les travaux de restauration font l'objet d'une programmation pluriannuelle établie de façon concertée entre l'État (CRMH d'Alsace) et l'OND, sur les conseils de l'Architecte. C'est sur la base de ce planning validé par un comité scientifique présidé par le Préfet de Région en présence du maire de Strasbourg que l'État et l'OND peuvent organiser leurs travaux respectifs dans une cohérence garantie par l'Architecte commun aux deux entités. Les travaux de restauration sur les grands monuments historiques de l'État sont le lieu de la recherche approfondie sur les méthodes de restauration et de conservation ; mais également sur la connaissance des matériaux et de l'Histoire. Nous avons

INTITULÉ	ÉTAT	OND	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Étude-schéma directeur de l'aménagement et de la mise en valeur de l'intérieur de la cathédrale	X			ÉD (État)							
Restauration de la tourelle d'escalier sud-est de la haute tour		X		TVX (OND)							
Restauration de la galerie Goetz côté nord	X			PAT + AO (État)	1re Tranche	2e Tranche	3e Tranche	4e Tranche			
Restauration, maçonnerie des élévations de la nef et du bas-côté sud	X	X			ÉD (État)		PAT + TVX (OND)				
Restauration de la façade sud et est du transept sud		X		PAT (OND)		TRAVAUX (OND)					

OND = Fondation de l'Œuvre Notre-Dame
ÉD = Étude diagnostic
PAT = Projet architectural et technique
AO = Appel d'offres
TVX = Travaux

2 *Pré-programmation pluriannuelle des travaux de restauration de la cathédrale de Strasbourg (Document réalisé par la DRAC en concertation avec l'OND).*

le devoir de conserver les monuments dont nous avons la charge mais aussi les savoir-faire qui y sont associés. L'évolution des doctrines doit y être présente ; les travaux de restauration doivent être exemplaires.

Dans le cadre de cette évolution, la conservation[1] prend une place de plus en plus importante. Le remplacement des pierres est moins systématique et l'évolution des métiers au sein de l'OND suit tout naturellement ce mouvement. Cette démarche présente l'intérêt de conserver sur le monument les marques de son histoire : aspects de taille, marques de tâcherons, etc.

Notre mission consiste à conserver, restaurer et transmettre aux générations futures ce monument dont nous avons la charge. Il s'agit de comprendre sa richesse historique et archéologique mais aussi architecturale (composition des espaces révélés par la lumière) ; cette compréhension passe par la conservation de son épiderme qu'il ne faut renouveler qu'avec parcimonie. Chaque génération d'architecte marque un point d'étape pour les travaux de restauration. Après l'achèvement du mandat de Christiane Schmuckle-Mollard (première architecte à avoir été simultanément missionnée par l'État et par la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame), nous engageons une série d'études et de chantiers dont la programmation a été validée par le comité scientifique.

Étude sanitaire générale : il s'agit de faire un état des lieux dont on peut faire ressortir des priorités dans l'intérêt de la conservation du monument.

Étude des cheminements et des différents usages de la cathédrale : il s'agit, en concertation avec les différents acteurs (Fabrique, Office de Tourisme, OND, État propriétaire, etc.), de faire des propositions pour mieux vivre les

3 *Travaux de conservation sur la flèche de la cathédrale (Photo Fondation de l'Œuvre Notre-Dame)*

différentes fonctions du monument : activité cultuelle, activité touristique, intérêt architectural et archéologique.

Étude de la galerie de cloître : il s'agit de proposer l'ouverture à la visite de l'ancienne galerie de cloître qui a aujourd'hui une fonction de débarras. Cet espace pourrait ainsi faire partie d'un circuit de visite et présenter des expositions temporaires ou permanentes.

Des opérations de travaux sont également programmées à court terme :

- Restauration de la galerie Goetz côté nord (chantier État) ;
- Restauration des façades du transept sud (chantier OND). Ces travaux seront accompagnés d'une réflexion sur la polychromie (étude en cours, commande État) et par la restauration des vitraux (étude en cours, commande État) ;
- Restauration de la tourelle sud-est ; des quatre tourelles qui cantonnent la haute tour, c'est la seule à avoir gardé une grande part d'authenticité ; il s'agit ici de la restaurer « en conservation » en négligeant sa valeur d'usage.

D'autres opérations sont programmées à long terme (voir le tableau de programmation pluriannuelle, **fig. 2**).

Pierre-Yves Caillault

NOTES

1 Traitements des parements unis ou sculptés avec les méthodes de conservation réservées jusqu'alors aux « œuvres d'art ».